

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°94

CIRCULATION REGLEMENTÉE 35 rue Sylvain Sénécaux

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant l'élagage des arbres de l'habitation au 35 rue Sylvain Sénécaux 27830 Neaufles-Saint-Martin, le 02 décembre 2022 de 14h00 à 19h00.
L'élagage sera effectué par Monsieur Éric FOLLET, 14 Chemin des Vignes, 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.

ARRETONS

Article 1er : Sur la voie publique devant l'habitation du 35 rue Sylvain Sénécaux, Monsieur Éric FOLLET est autorisé à interdire la circulation en cas de danger le vendredi 2 décembre 2022 de 14h00 à 19h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- Madame Claude PINET, 35 rue Sylvain Sénécaux, 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.
- Monsieur Éric FOLLET, 14 Chemin des Vignes, 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Fait à Neaufles Saint Martin, le 02 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

